

# 19ème Open Catalan® de Tennis de table

Samedi 1<sup>er</sup> et Dimanche 2 Juin 2019

## DISPOSITIONS GENERALES

Le **CANOHES TOULOUGES TENNIS DE TABLE** organise les Samedi 1<sup>er</sup> et Dimanche 2 Juin 2019, le **19ème Open Catalan® de Tennis de Table**, Tournoi National homologué.

Les épreuves se dérouleront sans interruption, sur 20 tables, au **Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66350)**.

Les finalistes, demi-finalistes seront récompensés en chèques, espèces et divers lots.

La salle sera accessible :           le Samedi 1<sup>er</sup> Juin 2019 de 14h00 à 20h00;  
  Le Dimanche 2 Juin 2019 dès 07h30.

La participation à ce tournoi est soumise à l'engagement préalable au moyen de la fiche d'inscription à retourner avant la date limite requise. Aucune inscription ne sera prise en considération après la date limite fixée.

Les performances compteront bien évidemment pour le calcul du classement FFTT en fin de saison, le tournoi étant homologué.

## REGLEMENT DE LA COMPETITION

**Article 1** : Le Tournoi est organisé par le CANOHES TOULOUGES TENNIS de TABLE, Club affilié à la Fédération Française de Tennis de Table, sous le numéro 11 66 0001.

**Article 2** : Homologuée par la Fédération Française de Tennis de Table sous le numéro /2019-B cette épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés(ées) - licences traditionnelles - en règle avec la FFTT. Précision : pour pouvoir accéder à la table de jeu, il faut soit une licence avec la mention « certificat médical présenté », soit un certificat médical à présenter au Juge Arbitre de l'épreuve.

**Article 3** : Les juges arbitres de l'épreuve seront Gilbert CATEL (JAN) et Stéphane LEGRAND (JA3). Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait stricte application des règlements de cette dernière (notamment en matière de revêtements et de collage).

**Article 4** : Le tirage au sort aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> Juin 2019 à 12h00, au Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66350).

**Article 5** : Tous les tableaux se jouent en poule de trois, **2 qualifiés par poules**, suivies de tableaux à élimination directe.

**Article 6** : Les tableaux suivants seront organisés :

Jour du tableau	Tableau	Points	Catégorie	Nombre max d'inscrits
samedi	1		-15 ans licences traditionnelles	32
samedi	2		-15 ans licences promotionnelles	32
samedi	3	maxi 899 points	Jeunes licences traditionnelles	32
samedi	4		- 13 ans filles	32
samedi	5		Toutes séries Dames	32
samedi	6		DOUBLE (TABLEAU HORS HOMOLOGATION)	32
dimanche	7	500 à 899	5 à 8	64
dimanche	8	500 à 1099	5 à 10	64
dimanche	9	900 à 1299	9 à 12	64
dimanche	10	1100 à 1499	11 à 14	32
dimanche	11	1300 à 1699	13 à 16	32
dimanche	12	1500 à 1999	15 à 19	32
dimanche	13		Toutes séries	64
dimanche	14		HANDICAP (TABLEAU HORS HOMOLOGATION)	64

NB. Le nombre d'inscriptions par tableaux est limité.

**Article 6 bis** : La tableau handicap (non homologué) se joue en tableau à élimination directe. Chaque partie du tableau Handicap, se déroule en une manche de 33 points avec 2 points d'écart par classement (écart maxi 24 points).

Pour les numérotés :

n°1 à 150 assimilé classement 25 / n°151 à 300 assimilé classement 24 / n°301 à 600 assimilé classement 23 / n°601 à 800 assimilé classement 22 / n°801 à 1000 assimilé classement 21 / Pour les participants classés de 5 à 7 : assimilé classement 7

**Article 6 ter** : Les modalités de réalisation et de récompenses du tableau n° 10 "Doubles» seront fixées le samedi 1<sup>er</sup> Juin 2019, au lieu dit de la compétition en fonction du nombre de participants.

**Article 7** : Horaire Général du début des tableaux :

Samedi 1er juin	Tableaux	1	2	3	4	5	6		
	horaires	15h00	15h00	16h00	17h00	18h00	18h00		
Dimanche 2 juin	Tableaux	7	8	9	10	11	12	13	14
	horaires	8h30	10h30	9h30	11h30	10h30	11h30	12h30	13h30

**Article 8 :**

Ce tournoi sera doté en chèques, lots et coupes, pour une valeur de 4 500 Euros.

**Article 9 :** La tenue sportive réglementaire sera exigée. Les **balles de compétition \*\*\*** ne seront pas fournies par l'organisateur et resteront à la charge des concurrents.

**Article 10 :** Les parties se joueront toutes au meilleur des cinq manches.

**Article 11 :** La compétition sera informatisée ; les joueurs doivent se conformer aux horaires qui leurs seront communiqués au début de la compétition.

Les participants devront se tenir à la disposition du Juge Arbitre : tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son nom, sera déclaré forfait (1 appel).

**Article 12 :** Les vainqueurs auront à charge de ramener à la table d'arbitrage le résultat de la partie qu'ils viendront de disputer. Les perdants seront appelés à arbitrer une partie du tour suivant. Tout manquement à ces dispositions entraînerait, pour le ou les fautifs, l'exclusion des autres tableaux dans lesquels ils seraient encore en compétition.

**Article 13 :** Les droits d'inscription sont fixés par le club pour les tableaux du samedi :

<b>tableaux jeunes</b>	⇒	<b>5 Euros le tableau</b>
<b>tableau Toutes séries Dames</b>	⇒	<b>10 Euros</b>
<b>tableau double ( par équipe)</b>	⇒	<b>10 Euros</b>

**Article 14 :** Les droits d'inscription sont fixés par le club pour les tableaux du dimanche :

<b>1 tableau</b>	⇒	<b>10 Euros</b>
<b>2 tableaux</b>	⇒	<b>18 Euros</b>
<b>3 tableaux</b>	⇒	<b>25 Euros</b>
<b>4 tableaux</b>	⇒	<b>34 Euros</b>

**Article 15 :** Les engagements, accompagnés de leur règlement (chèque libellé à l'ordre de Canohès-Toulouges Tennis de Table) devront parvenir, sur le formulaire ci-joint à l'adresse suivante :

CANOHES TOULOUGES TENNIS DE TABLE  
Monsieur Christophe GOUPIL– 10 rue de Pasteur - 66270 LE SOLER

Possibilité d'inscription **jusqu'au vendredi 31 mai 2019, dernière limite fixée à 12h00** par téléphone ou par mail auprès de :

Monsieur Christophe GOUPIL au 06.62.64.13.96 / [webmaster@cttt66.org](mailto:webmaster@cttt66.org)

Inscription en ligne :

[https://docs.google.com/forms/d/1tHNmWCA-vR92GxACOk1sNOMx5YLutoRq\\_lb-2Stun7w/viewform?edit\\_requested=true](https://docs.google.com/forms/d/1tHNmWCA-vR92GxACOk1sNOMx5YLutoRq_lb-2Stun7w/viewform?edit_requested=true)

Toute personne inscrite par téléphone ou Fax, qui ne se présenterait pas le jour du tournoi, se verra exiger le règlement du ou des tableaux dans lesquels elle se serait engagée.

## **Article 16 : Gains et récompenses de l'Open Catalan® 2019.**

Dans tous les tableaux, les Vainqueurs, Finalistes et Demi-finalistes seront récompensés :

Tableau	Points	Catégorie	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finalistes
1		-15 ans licences traditionnelles	COUPES	COUPES	COUPES
2		-15 ans licences promotionnelles	COUPES	COUPES	COUPES
3	maxi 899 points	Jeunes licences traditionnelles	BA	BA	BA
4		- 13 ans filles	COUPES	COUPES	COUPES
5		Toutes séries Dames	120 €	80 €	40 €
6		DOUBLE (TABLEAU HORS HOMOLOGATION)	6ter	6ter	6ter
7	500 à 899	5 à 8	120 €	80 €	40 €
8	500 à 1099	5 à 10	120 €	80 €	40 €
9	900 à 1299	9 à 12	120 €	80 €	40 €
10	1100 à 1499	11 à 14	120 €	80 €	40 €
11	1300 à 1699	13 à 16	120 €	80 €	40 €
12	1500 à 1999	15 à 19	120 €	80 €	40 €
13		Toutes séries	400 €	200 €	100 €
14		HANDICAP (TABLEAU HORS HOMOLOGATION)	200 €	100 €	50 €

*NB. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations en cas de participation insuffisante.*

Le **Trophée de l'Open Catalan®** sera acquis par le joueur ayant remporté le tableau « Toute Séries » 3 fois, consécutivement ou non ; un trophée étant acquis définitivement les autres années.

Le « **Challenge Jean François ESCANDE** » récompensera le club présentant le plus grand nombre d'engagés (le CTTT, club organisateur étant hors concours).

### **Autres Prix individuels :**

- le « **Grand Prix de la Ville de Toulouges** » récompensera le plus jeune des compétiteurs inscrits ;
- le « **Grand Prix de la Ville de Canohès** » récompensera le doyen des compétiteurs inscrits ;

**Article 17 :** Les épreuves du tournoi se dérouleront sans interruption. Une buvette (croissanterie, boissons chaudes et froides, grillades...) fonctionnera toute la journée.

**Article 18** : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, en particulier si « il ne regroupe pas au moins 16 participants ».

**Article 19** : Le fait de s'engager implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article 20** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte.

**Article 21** : Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, pourra apporter au présent règlement toutes modifications jugées indispensables au bon déroulement de l'épreuve. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.